



MAIRIE
DE
VILLEDIEU

84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 23 MARS 2017

Sur convocation de Monsieur le maire, Pierre Arnaud, en date du 16 mars 2017,

Étaient réunis en la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de la Commune de Villedieu, sous la présidence de Monsieur le maire, Pierre Arnaud, Mesdames et Messieurs :

Mme Mireille DIEU – M. Gérard MARTIN - M. Olivier SAC-DELHOMME - M. Etienne RENET - Mme Sylvie BOUFFIES - M. Claude CELLIER – M. Samuel CHARPENTIER- Mme Roselyne GIRAUDEL - M. Daniel LABIT-BARTHALOIS – M. Ludovic GIRARD - M. Jean-Laurent MACABET.

Absente excusé :

Mme Elisabeth BERTRAND

M. Olivier SAC-DELHOMME est nommé secrétaire de séance.

L'assemblée étant formée de douze conseillers municipaux présents, la séance continuant, M. Olivier SAC-DELHOMME donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 20 février 2017.

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance en félicitant Mme GIRAUDEL pour la naissance de son petit fils.

Ordre du jour :

1/Délibération : DETR 2017- demande de subvention pour les travaux de rénovation de l'immeuble du Café du Centre

2/Compte rendu des Commissions

3/Questions diverses

4/Agenda

1/ Demande de subventions pour poursuivre les travaux de réfection de l'immeuble du Café du Centre – phase 2 : délibération

Monsieur le Maire rappelle les délibérations prises au printemps 2016 qui avaient permis le financement important de la première phase des travaux en cours de réfection du Café du Centre et il propose à l'assemblée de délibérer pour la demande d'une nouvelle Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux pour l'année 2017 pour la seconde phase des travaux.

Cela concernerait les travaux de réalisation des deux logements dans les étages supérieurs de l'immeuble et la poursuite de la rénovation thermique et des mises aux normes du bâtiment communal. Ces travaux peuvent être subventionnés par la DETR à hauteur de 35 % du montant hors taxes.

Aussi, Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant pour la deuxième phase du chantier qui s'élève au coût total de 246 197 euros :

• DETR 2017 (35 % du Hors Taxes)	71 808 €
• Autofinancement communal Hors Taxe	80 056 €
• Contractualisation 2017	43 300 €
• Réserve parlementaire	10 000 €
• TVA de l'autofinancement	<u>41 033 €</u>
Coût total	246 197 €

Monsieur Martin rappelle le côté conditionnel de cette seconde tranche de travaux subordonnée à l'obtention des diverses aides et subventions de l'Etat.

Le conseil municipal :

- approuve le plan de financement ainsi présenté pour un coût total de la deuxième phase des travaux d'un montant de 246 197 € TTC
- sollicite au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017, une subvention d'un montant de 71 808 €.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à ce dossier.

Vote à l'unanimité

2/ Compte rendu des Commissions :

*** Commission « Urbanisme »**

Permis de construire :

- M. et Mme CAPOCCI Philippe et Alexiane ont déposé le 07/03/2017 un permis de construire pour construire pour une maison individuelle avec garage, Chemin du Connier, zone UB. En cours d'instruction.
- M. DIEU David a déposé le 16/03/2017 un permis de construire pour un abri à chevaux et une serre, Chemin des Roucas, zone A. En cours d'instruction.

Certificat d'urbanisme (CU):

- Mme TASSAN DIN Christine a déposé un certificat d'urbanisme opérationnel le 07/03/2017 pour la construction d'une maison, Route de la Croix de Granier, zone UCa et AUh. En cours d'instruction.
- Maître GERAUD Guy a déposé un certificat d'urbanisme d'information le 15/03/2017, Les Estailades, Les Crottes, La Montagne, zone A. En cours d'instruction.

M. Girard, président de la commission, explique que c'est un document qui indique les règles d'urbanisme applicables sur un terrain donné et qui permet de savoir si l'opération immobilière projetée est réalisable.

S. Saez ajoute que pour ce qui est de la demande portée par le notaire, c'est une requête courante qui peut être liée à des donations ou en cas de succession avec indivision entre les héritiers.

*** Commission des Finances :**

M. Martin souhaite discuter avec le Conseil des orientations du budget 2017 en ce qui concerne les investissements, pour préparer le vote lors de la prochaine séance. Il présente une vue chiffrée des points essentiels.

La rénovation de l'immeuble du café doit, bien sur, être l'objet de l'essentiel de nos efforts :

- La phase 1 des travaux va s'achever fin mai, début juin. Les subventions de l'Etat (DETR 2016 - Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux - pour 112 000 €) et du département (via la contractualisation 2016 pour 43 300 €) ont permis la constitution d'une enveloppe de 155 300 €, alors que les dépenses étaient estimées aux alentours de 384 000 €. On rappelle que le reste du financement est assuré par un prêt de la Caisse des Dépôts, à taux zéro.

Néanmoins, des imprévus sont apparus sur le chantier, qui ont été relatés lors des précédents conseils municipaux ; ils sont en cours de traitement par la commission du Café. Leur enveloppe n'est pas encore finalisée et il faudra prévoir une réserve pour les absorber.

- Pour pouvoir lancer les travaux de la phase 2, il sera indispensable de disposer d'une subvention additionnelle de la DETR 2017. Suivant l'estimation de la phase 2 faite par notre cabinet d'architecte, et le taux de 35 % de la DETR sur le montant HT des travaux, la Mairie est en mesure de justifier une demande pour 71 808 €.

C'est cette demande qui est soumise à l'approbation du Conseil, comme premier point de l'ordre du jour. Monsieur Martin précise qu'à cela, l'on pourra ajouter la totalité de la contractualisation de 2017, - si elle est bien votée par le département le 31 mars, et si le Conseil en convient - pour un montant de 43 300 €. A cela s'ajouterait la réserve parlementaire de 10 000 € promise par Monsieur le Sénateur Claude Haut. Cela permet d'envisager une dotation globale de 125 108 € ; si ces aides sont acquises, on pourra alors décider de lancer la 2^e phase des travaux. Pour compléter le financement, la commune devra alors solliciter un prêt de 121 089 € TTC.

On rappelle que l'objectif étant la création de locaux et logements à louer, les revenus devraient couvrir les échéances.

Les élus tiennent à souligner l'investissement des Villadéens dans ce projet, notamment pour la réfection de la façade de l'immeuble ; tous les Villadéens sont très attachés à conserver son esthétique pour la préservation de notre patrimoine tellement importante sur la place du village. Cela va nécessiter des techniques de restauration à l'ancienne pour la conserver « dans son jus ». Une action citoyenne est en cours d'élaboration, conjointement à la saisine de la Fondation du Patrimoine, dans un esprit de financement participatif à hauteur d'environ 20 000 €.

Les élus soulignent qu'au delà de l'objectif de rénovation de ce bâtiment, la commune peut être fière de contribuer à générer également de l'emploi pour plusieurs entreprises locales et que le service public y trouve tout son sens.

Enfin, MM. Martin et Sac estiment qu'il faudrait renforcer l'équipement informatique du secrétariat général, puisque nous passons de plus en plus au numérique et que cela induit des pratiques et devoirs nouveaux. Une ligne budgétaire de 3 000 € est proposée. Par ailleurs, Monsieur le Maire souhaite créer une réserve de 10 000 € en ce qui concerne des travaux de voirie et une réserve similaire pour la mise aux normes des établissements recevant du public.

***Commission des affaires scolaires**

Mme Giraudel présente les dernières actions de la commission et revient sur le rendez-vous du 7 mars dernier avec la directrice de l'école en présence de M. Martin, Mme Saez et elle-même, organisé pour clarifier la procédure des inscriptions scolaires.

Ainsi, Monsieur le Maire a lui seul la compétence d'inscription des élèves au sein de l'école élémentaire communale et la direction de l'école traite ensuite l'admission de l'enfant. La procédure a été formalisée par la réalisation d'un feuillet d'inscription (qui sera annexé au présent procès verbal). Mme Giraudel explique que ce protocole a été évoqué lors du conseil d'école de ce jour.

Par ailleurs, l'entrevue avec les maires de Buisson, Saint-Roman-de-Malegarde et Vaison-La-Romaine a eu lieu le 18 mars dernier en présence également de Mesdames Dieu et Giraudel. La discussion concernait les effectifs des différentes écoles et les procédures relatives aux transferts demandés par les parents d'élèves. Lorsque les demandes d'inscription ne concernent pas forcément la commune d'habitation des familles.

Enfin, ce 23 mars s'est tenu le conseil d'école lors duquel Mme Beloeil a salué l'efficacité des services techniques de la commune. Mme Giraudel a fait part de la proposition de l'Amicale Laïque des parents d'élèves de prendre en charge le coût d'un nouveau bac à sable, proposition saluée très favorablement par l'assemblée. Enfin, Mme Beloeil a communiqué les derniers chiffres de l'effectif scolaire porté à 51 élèves à ce jour.

***Commission des affaires sociales.**

Mme Bouffiès explique, en l'absence de Mme Bertrand, que le logement « le Cigalon » va être loué à compter du 1^{er} avril prochain par une jeune femme et sa petite fille qui intégrera l'école communale en classe de maternelle lors de la prochaine rentrée scolaire. Elle rappelle qu'un des critères d'attribution du logement était de le proposer à une famille avec enfants en âge de fréquenter l'école communale afin de maintenir l'effectif scolaire.

***Commission du Café du Centre.**

M. Charpentier énumère les travaux de gros œuvres réalisés ces dernières semaines et toutes les dalles ont été coulées, excepté celles du dernier étage et du rez-de-chaussée dans l'agrandissement de la cuisine.

La commission peut suivre régulièrement l'avancée correcte des travaux grâce aux réunions de chantier hebdomadaires. Les élus saluent l'investissement et le professionnalisme de l'entreprise « Construire en Provence » qui reste efficace, disponible et dont les conseils sont toujours judicieux.

Pour ce qui est du revêtement du sol, M Charpentier et Mme Bouffiès expliquent que la commission s'est finalement orientée sur des carreaux en grès cérame fournis par le carreleur « Tradisol », choisi par la commission d'appels d'offre, qui offrent les coloris et des motifs similaires à des carreaux de ciment pour un moindre coût, aux environs de 80 € TTC main d'œuvre comprise.

Ce choix lève les réserves du bureau de contrôle puisque la hauteur du revêtement avoisinera les 10-11 centimètres requis pour des raisons de sécurité d'ouvrage et permet d'intégrer les gaines nécessaires au bon déroulement des travaux.

***Commission Intercommunale de Sécurité.**

Suite à la réunion de la Commission Intercommunale de Sécurité des Etablissements Recevant du Public (ERP) du 9 février dernier, le procès verbal faisait état de nombreuses prescriptions dans les domaines électrique, sécurité incendie et mise en place de nouveaux contrats de supervision des entretiens.

Les prestataires choisis interviendront au début du mois d'avril. Ainsi, la commission, qui avait mis la commune en demeure de procéder aux mesures préconisées sous 60 jours pourra lever ses prescriptions.

***Commission des services techniques.**

- **Entretien courant du village :**

M. Sac-Delhomme informe l'assemblée que les peintures de la façade du Villadéi et les petits travaux au cabinet médical de la maison Garcia sont terminés. L'entretien courant du skate-park, de l'aire des jeux d'enfants vont débiter. Ils s'attèleront aussi à la taille de la végétation par la suite.

- **Aménagement maison Garcia :**

Le devis concernant l'installation d'une climatisation réversible pour la maison Garcia a été reçu. Il faudrait discuter l'échéancier financier qui pourrait être mis en place avec les locataires pour que l'amortissement de l'achat soit rapide. Il est précisé que les finances actuelles ne permettent pas cet investissement dans ces prochaines semaines. Ce projet sera étudié en commission.

- **RAO :**

M. Labit expose que lors de la réunion organisée par le RAO à laquelle il a assisté avec M. Cellier, la création d'un service de l'eau pour l'assainissement des eaux usées a été évoquée.

La commune pourrait choisir d'y adhérer lorsque le transfert de cette compétence sera acté en 2020. (*Rappel du CM de ce début d'année concernant la délibération du changement des statuts de la COPAVO avec le transfert de la compétence assainissement à l'intercommunalité en 2020*).

Les conseillers municipaux pensent que l'alternative proposée par le RAO est à étudier avec attention et M. Martin ajoute que la masse salariale aujourd'hui dévolue à cette mission devra être transférée à la structure qui prendra alors cette compétence.

- **Raccordement de la Chapelle St Laurent au réseau d'eau potable :**

L'association les Amis de la Chapelle ont demandé l'autorisation à M. le Maire de se raccorder au réseau des sources de la commune.

Aussi, les élus, après avoir pris conseil auprès de M. Estivalet, ont étudié plusieurs possibilités mais la vétusté du réseau existant les conduisent à préférer la solution d'un branchement au réseau de la SAUR. Cela évitera, outre d'éventuels problèmes sanitaires, la surcharge des branchements sur le réseau des sources. Le compteur d'eau devra donc être installé au nom de l'association même si la commune prendra les frais de raccordement à sa charge pour un montant aux alentours de 1 400 €. Les frais générés par l'abonnement et la consommation d'eau seront sous la responsabilité de l'association.

- **Débroussaillage et élagage**

Suite à la requête de M. Macabet, les demandes de devis pour le débroussaillage ont bien été transmises. Par ailleurs, l'entreprise de M Giraudel doit procéder à l'élagage de la haie à l'entrée du village.

4/ Questions diverses

- La Poste a signalé des problèmes de diffusion du courrier aux riverains de la traverse du Devès suite à un encombrement de la voie par un véhicule stationné pendant plusieurs jours. Les élus doivent recevoir un des administrés concernés par cette nuisance même si ce litige relève des affaires privées comme le souligne M Sac-Delhomme.

- Le dysfonctionnement de l'éclairage public sur la commune du fait du fournisseur ENEDIS a été l'objet d'un courrier de Monsieur le Maire stipulant le fait de ne pas avoir à payer les surcoûts dus à leurs problèmes internes.

De plus, Monsieur le Maire souhaite que la commune s'intéresse également à l'enfouissement des réseaux électriques dans diverses zones de la commune et M. Labit va se rapprocher du Syndicat S.E.V.

Par ailleurs, suite à la réunion organisée à la COPAVO concernant le développement numérique du territoire, M. Sac-Delhomme explique que la vétusté du réseau existant va conduire les communes à relayer auprès de la communauté de communes les déficiences existantes afin d'avoir plus d'impact auprès du fournisseur « Orange ». Mme Dieu rappelle que l'Association des Maires de France avait envoyé un courrier il y a quelques semaines faisant part également de leur interpellation auprès de la société « Orange » pour la prise en charge de la réfection du réseau.

- Local « Le Villadéï »

Madame Dieu fait part à l'assemblée du souhait de location par un Villadéen pour la création d'un point de vente de produits frais locaux « bio ».

Cette demande de bail précaire de six mois, à compter du 1^{er} avril prochain, soulève quelques remarques car la plupart des élus rappellent le refus, en ce début d'année, de la demande de location pour l'ouverture d'un salon de thé dans ce même local.

Si l'avis est favorable à ce nouveau projet, il faudra clairement poser les conditions d'utilisation du lieu dans le bail afin d'éviter une destination d'occupation différente de celle qui pourrait être acceptée et éviter l'installation d'un nouveau lieu de restauration.

Plusieurs élus souhaitent témoigner leurs remerciements à Marc Bigand et Frédo Martin qui maintiennent un café convivial le lundi matin sous les remparts, moment chaleureux appréciés de tous dans l'attente de l'ouverture du Café du Centre. Un GRAND merci !

- Téléphonie en mairie

Le réseau téléphonique de l'hôtel de ville connaît lui aussi des aléas suite à la vétusté de l'installation et va nécessiter une remise à neuf.

5/ Agenda

- AG du Comité des fêtes : 24 mars 2017
- Commission des affaires sociales à la Mission Locale de Vaison : 29 mars 2017
- Soirée Salle Garcia : Association d'aide aux réfugiées en région vaisonnaise : 01 avril 2017 à partir de 18h30
- Carnaval de l'école : 02 avril 2017

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 4 avril 2017 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Fait à Villedieu le 28 mars 2017,

Monsieur le maire,

Pierre Arnaud.